

Massacre des résidents d'Achraf en Irak

Communiqué de presse

Le 8 avril, Genève

Appel urgent à l'arrêt du massacre des résidents d'Achraf Des centaines de blessés se trouvent dans des conditions dangereuses

Vu l'attaque criminelle des forces irakiennes contre les résidents sans défense d'Achraf qui a commencé le 8 avril à partir de 04h: 45 du matin.

En constatant que cette attaque a été ordonnée par le premier ministre Nouri Al Maliki et supervisée directement par le général Ali Gheydan le commandant des forces terrestres irakiennes.

Vu que l'extermination des résidents d'Achraf était une demande du régime iranien sur laquelle il a beaucoup insisté.

Vu que jusqu'à 10h00 du matin 28 tués et 300 blessés ont été recensés.

Vu que les résidents d'Achraf sont des personnes protégées sous la 4ème convention de Genève et qu'ils bénéficient de tous les droits fondamentaux selon la déclaration universelle des droits de l'homme.

Vu que le gouvernement irakien, contrairement à ses engagements concernant le respect des droits des résidents d'Achraf selon les lois internationales, a violé ses engagements.

Vu les avertissements répétés des organisations de défense des droits de l'homme, les déclarations des députés européens dans des différents pays et celles des députés du congrès américains, y compris la déclaration du 24 avril 2009 et celle du 25 novembre 2010 du parlement européen, la déclaration du conseil de l'Europe, les réunions du comité des affaires étrangères du congrès américains et le comité des forces armées, concernant les pressions exercées par le gouvernement irakien sur les résidents d'Achraf

Vu que selon le traité de Rome et la décision du tribunal espagnole, la violation des droits des résidents d'Achraf (en tant que les personnes protégées sous la convention de Genève), est un crime de guerre et crime contre l'humanité.

Par la présente Nous :

1. Demandons au gouvernement de notre pays, la Suisse, de transférer en urgence les blessés (jusqu'à maintenant au nombre de 300) en Suisse pour sauver leurs vies car ils ne bénéficient d'aucune assistance médicale sur place. Ces blessés sont des personnes protégées par la 4ème convention de Genève.
2. Demandons au conseil de sécurité des Nations Unies, les Etats-Unis et l'union européenne de condamner les crimes du gouvernement irakien et de prendre des mesures immédiates afin de faire cesser ce massacre.
3. Demandons au gouvernement américain d'intervenir rapidement et transférer les blessés à l'hôpital américain pour qu'ils puissent bénéficier des soins nécessaires.
4. Demandons à l'union européenne et Madame Ashton de couper les aides financières au gouvernement irakien jusqu'à ce que les droits des résidents d'Achraf soient garantis.
5. Demandons au gouvernement américain et les Nations Unies de prendre en charge la protection d'Achraf et prendre des mesures pour que les forces irakiennes quittent Achraf immédiatement.

Nils de Dardel, Avocat

Jean-Charles Rielle, Conseiller national

Eric Voruz, Conseiller national

Christiane Perregaux, Députée Constituante, Genève, professeur honoraire Université de Genève